

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

● (2120)

Je tiens à remercier les citoyens de Parkdale—High Park de m'avoir réélu et de m'avoir choisi comme porte-parole. Mon prédécesseur a reçu 34 p. 100 des voix.

**M. McDermid:** Et combien de voix avez-vous obtenues?

**M. Flis:** Et même là, il s'agissait de voix arrachées par des tactiques d'intimidation, à coup de messages publicitaires. On a même vu des présidents de sociétés envoyer des lettres à leurs employés pour leur intimider l'ordre de travailler pour le candidat conservateur. Je n'ai jamais vu des élections salies par de telles tactiques d'intimidation. C'est une honte que le parti conservateur soit tombé si bas.

Je suis ici pour représenter mes électeurs. Lorsque je suis arrivé à Ottawa, j'ai trouvé sur mon bureau des lettres qui m'y avaient précédé. Je vais vous en lire une signée par deux de mes électeurs:

Monsieur,

Nous comptons parmi les nombreux Canadiens qui sont très inquiets de l'avenir du pays. Nous ne pensons pas qu'une majorité de Canadiens souhaitent l'adoption de cet accord, comme le confirme le fait que plus de 53 p. 100 des électeurs ont voté contre le parti conservateur.

Nous vous exhortons à continuer de lutter aussi vigoureusement que possible contre le libre-échange. Dans une société démocratique, c'est la majorité qui devrait décider et à notre avis, un référendum est la seule façon valable de déterminer si les Canadiens veulent que le Parlement entérine cet accord. Cet enjeu, l'avenir du Canada, est trop important pour que l'on permette à M. Mulroney de croire qu'il a l'appui de la majorité des Canadiens.

Si les récentes décisions de fermer certaines usines en Ontario et au Québec augurent des résultats du libre-échange, l'avenir du Canada est en péril.

Sincèrement,  
Charlene E. Black &  
William K. Jackson

Le ministre du Non-Logement devrait avoir la courtoisie d'écouter ce que les électeurs de Parkdale—High Park ont à dire.

**M. McDermid:** J'écoute.

**M. Flis:** Il n'écoute jamais. Il n'a aucun respect pour nos électeurs.

Voici maintenant une lettre d'Andrew Cullen. M. Cullen, du 89, rue Constance, écrit ceci:

Monsieur,

Je veux vous exprimer mon appui pour vous être opposé à l'accord commercial et j'espère que vous ferez tout en votre pouvoir pour le bloquer ou l'amender à la Chambre.

Voilà un électeur qui se rend compte que les conservateurs ont la majorité. Que demande-t-il par mon entremise? Que l'on accepte d'apporter des amendements.

Le parti libéral, par l'intermédiaire de notre critique, le député de Winnipeg-Sud-Centre, a présenté d'excellents amendements. Nous voudrions présenter un amendement qui prévoirait un examen permanent par un

comité parlementaire. Quel mal y a-t-il à cela, madame la présidente? Vous l'accepteriez, car vous êtes juste. Nous avons rédigé l'amendement de la façon suivante:

La mise en oeuvre de la présente loi fera l'objet d'un examen permanent par le comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux chambres du Parlement qui sera désigné ou établi à cette fin.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement? Ou un amendement qui prescrirait la tenue d'un examen et la présentation d'un rapport après trois ans. Nous le rédigerions simplement ainsi:

Le comité désigné ou établi aux fins du paragraphe (1) doit, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, entreprendre un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi et il doit, après une période raisonnable, faire présenter un rapport devant chaque Chambre du Parlement à cet égard.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement, madame la présidente? Nous avons un amendement sur la protection de l'environnement et de la santé. Je sais que les conservateurs ne s'intéressent pas à la protection de l'environnement et de la santé. Ils n'ont aucun respect pour l'environnement ni pour les programmes d'assurance-maladie canadiens. Nous le rédigerions comme suit:

Il demeure entendu que la présente loi ou l'accord n'a pas pour effet de limiter le pouvoir du gouvernement du Canada en matière de protection de l'environnement ou de la santé.

Les conservateurs n'accepteront pas cet amendement. Que dirait-on d'un amendement visant à protéger les industries culturelles qui serait rédigé ainsi:

Il demeure entendu que la présente loi ou l'accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'appui du gouvernement du Canada à l'égard du développement des industries culturelles au Canada.

Qu'y a-t-il de mal dans cet amendement?

Est-ce que, madame la présidente, les conservateurs accepteraient un amendement afin de protéger les services de gestion des installations de soins de santé? Voici ce que nous proposerions:

Par dérogation à l'article 103 de l'Accord, le gouvernement fédéral ne peut obliger les municipalités et les provinces, au moyen d'une loi prioritaire, à se conformer à l'une ou l'autre disposition de l'Accord en ce qui concerne les services de gestion des installations de soins de santé énumérés dans la Classification type des industries...

Pour plus de précision, madame la présidente, nous donnons même les numéros parce que les conservateurs ne savent pas lire. Accepteraient-ils un amendement sur les programmes d'adaptation? J'ai parlé, à la période des questions, de l'effet d'entraînement que ce projet de loi aura sur les petites entreprises. J'ai donné l'exemple de Hamida Textiles Inc. En faisant du porte à porte, j'ai rencontré un électeur qui vendait du matériel de restaurant. J'en ai rencontré aussi dans d'autres secteurs comme les produits pharmaceutiques, les meubles et les fournitures médicales. Ils m'ont tous dit que si l'accord commercial était adopté, ils perdraient leur entreprise.